



République Française
Département des Alpes-Maritimes

COMMUNE DE ROURE

**COMPTE RENDU DÉTAILLÉ DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 14 JANVIER 2026**

Le conseil municipal s'étant réuni le 10 janvier 2026, faute de quorum, l'article L. 2121-17 du CGCT précise que le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

L'an deux mille vingt-six et le quatorze janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie de Roure, sous la présidence de Yanne SOUCHET, Maire de Roure.

PRESENTS : SOUCHET Yanne **Maire** ; AVIAS Adoracion, ~~GIRERD Stéphane~~, ~~SINIBALDI Nadine~~
Adjoints ; AVELLA Patrice, ~~FERRARI Alexandre~~, ~~LELEU Jean-Louis~~, LEFEBVRE Michèle, ~~LINCK Jean-~~
~~Claude~~, LUTHRINGER-VIEU Annie, **Conseillers municipaux**

PROCURATIONS : GIRERD Stéphane pouvoir à AVELLA Patrice ; LUTHRINGER-VIEU Annie pouvoir à SOUCHET Yanne ; SINIBALDI Nadine pouvoir à LEFEBVRE Michèle ; LELEU Jean-Louis pouvoir à AVIAS Adoracion

ABSENTS NON-EXCUSE : LINCK Jean-Claude, FERRARI Alexandre

ORDRE DU JOUR

- ✓ Désignation secrétaire de séance.
- ✓ Adoption du compte rendu du Conseil Municipal du 13 décembre 2025.
- 1. Délibération n° 01 – Désignation d'un conseiller municipal pour prendre la décision de la demande préalable n°00611125P0012
- 2. Délibération n°02 – Délibération relative à un soutien financier et institutionnel de la commune de Roure pour un projet porté par l'association « Montagne et Humanisme »
- 3. Questions diverses : communication du rapport annuel d'activités de la MNCA

La séance est ouverte, 4 conseillers étant présents, 4 représentés, 2 absents.

✓ **Élection du secrétaire de séance**

Mme AVIAS Adoracion est nommée secrétaire de séance, assisté de Mme Vidal Myriam, secrétaire de mairie.

✓ **Adoption du compte rendu du Conseil Municipal du 13 décembre 2025**

Le conseil municipal adopte le compte rendu de la séance du 13 décembre 2025. Le compte rendu du 25 octobre 2025 a été envoyé à chaque élu, après modifications.

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal à l'unanimité des membres présents ou représentés.

1. Délibération n° 01 – Désignation d'un conseiller municipal pour prendre la décision de la demande préalable n°00611125P0012

Conformément aux règles applicables, Madame le Maire quitte la salle et ne prend pas part au débat, ni au vote. La procuration dont elle est titulaire n'est donc pas utilisée.

Mme LEFEBVRE Michèle, conseillère municipale prend la parole. Elle rappelle qu'elle ne dispose d'aucune délégation de signature de Mme le Maire et n'est pas membre de la commission Urbanisme. Elle procède à la lecture de la délibération et propose de désigner M. Girerd Stéphane pour la signature de la demande préalable au nom de Mme le Maire.

POUR : 6

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés prenant part au vote.

2. Délibération n°02 – Délibération relative à un soutien financier et institutionnel de la commune de Roure pour un projet porté par l'association « Montagne et Humanisme »

Madame le Maire réintègre la salle et présente le projet, qui consiste en l'ouverture d'une voie pour l'ascension de l'Everest. Elle s'assure que l'ensemble des conseillers a bien reçu les éléments du projet et indique avoir rencontré Remi Castaings, administré impliqué dans ce projet. A ce titre, une demande de subvention est sollicitée auprès de la commune. Elle précise que Remi Castaings part au printemps pour plusieurs jours et que des demandes de soutien financier ont également été adressées aux autres communes de la vallée. En contrepartie, le nom et le logo de la commune seront mentionnés dans le cadre du projet réalisé. Une subvention de 200 € a été accordée pour le projet.

POUR : 5

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3 (Mme SINIBALDI – Mme LEFEBVRE – Mme LUTHRINGER-VIEU)

La délibération est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés.

3. Questions diverses

- Mme le Maire procède à lecture du courrier de la Métropole Nice Côte d'Azur, concernant la communication au conseil municipal du rapport annuel d'activités de l'année 2024. Madame le Maire s'assure que chaque conseiller a bien reçu le rapport et informe que celui-ci sera disponible en mairie pour consultation.
- Mme le Maire rappelle, comme annoncé lors de la cérémonie des vœux, que la commune de Roure s'est retirée du projet de la microcentrale entre Roubion et Roure. Il en est pris acte au compte-rendu.
- Mme le Maire informe les conseillers qu'une notification des marchés publics relative aux travaux de l'auberge Le Robur a été reçue la semaine dernière. Elle précise que l'architecte désigné se rendra sur place lundi matin, afin de visualiser les travaux et préparer le cahier des charges.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 20

Mme AVIAS Adoracion, secrétaire de séance.